

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
LE PARC DE LA RIVIERE
SARTHE

<u>Date de convocation</u> <u>et d'affichage</u> 5 octobre 2022	L'an deux mil vingt-deux, le douze octobre, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de l'étang d'Etival lès-le Mans, sous la présidence de Stéphane LANGLAIS
<u>Nombre de délégués</u> <u>En exercice</u> : 8 <u>Présents</u> : 6 <u>Votants</u> : 6	<u>Etaient présents</u> : Florence HUBERT, Jacky LEBouc, Pascal SIMONET, Bruno CORBIN, Jacques LANDRY, Marie-Paule QUEANT <u>Etaient absents excusés</u> : Monsieur BRETEAU Franck
<u>Secrétaire de séance</u>	Florence HUBERT

Autorisation d'utiliser la plateforme Sarthe Légalité

Délibération n°2022-011

Monsieur le Président informe que pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité la collectivité utilisait le logiciel SRCI-IXBU, prit en charge par la Communauté de Communes. Cependant, cet abonnement s'arrête le 27 septembre 2022.

Le Conseil Départemental met à disposition des collectivités gracieusement son outil homologué par les services de l'Etat pour la période 2022-2026.

Le Département demande que les membres du Syndicat Parc de la Rivière délibère sur l'autorisation de l'exécutif du Syndicat à utiliser cette plateforme pour la période 2022-2026.

Les membres du Syndicat Parc de la Rivière, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'autoriser à utiliser la plateforme.

Secrétaire de Séance, Florence HUBERT

Pour copie conforme,
Etival lès-le Mans, le 13 octobre 2022
Le Président, Stéphane LANGLAIS

